

Département de la santé et de l'action sociale

A l'att. de Mme Rebecca Ruiz

Avenue des Casernes 2

1014 Lausanne

Envoyé par mail à : info.sgdsas@vd.ch

Lausanne, le 4 juin 2021

Prise de position de l'UDC Vaud sur l'EMPL relatif au projet de réforme de l'organisation des urgences préhospitalières

Madame la Conseillère d'État,

L'UDC Vaud vous remercie de l'avoir consultée au sujet de l'objet cité en titre. Après avoir examiné les détails du projet, notre parti a l'avantage de se prononcer comme suit :

Après avoir pris connaissance de l'EMPL et avoir examiné le contexte général ainsi que la limite du système actuel, notre parti estime nécessaire d'œuvrer dans le sens de la réforme proposée. L'UDC voit d'un bon œil la nouvelle organisation proposée qui va dans le sens d'une meilleure organisation.

Notre parti émet néanmoins des réserves sur la création de la « Commission opérationnelle pour les mesures sanitaires d'urgence préhospitalières ». En effet, l'UDC estime avoir besoin de davantage d'information sur la création de cette commission réunissant des membres élus *ad personam* par le DSAS notamment sa fonction précise, son pouvoir de décision et le processus de nomination de ses membres.

Comme indiqué dans le présent EMPL, l'UDC aura un œil attentif sur l'évolution des tarifs et notamment sur les négociations entre l'État et les assureurs. Sur cette même question, l'UDC demande qu'une discussion soit ouverte entre les différents partenaires afin de clarifier la prise en charge des transports médicalement justifiés qui sont effectués depuis les hôpitaux en direction des établissements médico-sociaux de long séjour. Notre parti estime que ces frais ne doivent pas être entièrement à la charge des patients et que la discussion mérite d'être ouverte avec l'ensemble des partenaires touchés. Sur l'ensemble des questions financières, notre parti demande une totale transparence de nos autorités et qu'une communication régulière soit faite à l'attention des députés.

Notre parti met également en évidence que le nombre d'hôpitaux communaux a diminué ces dernières années suite à une politique de « fusion » au profit d'hôpitaux régionaux voir intercantonaux. Notre parti estime que les fusions d'hôpitaux et les projets intercantonaux doivent être limités au maximum afin de permettre aux patients d'être soignés au plus proche de leur domicile. L'UDC émet également le vœu que les communes soient consultées lors des futurs projets hospitaliers notamment dans un but de coordination.

Conclusion

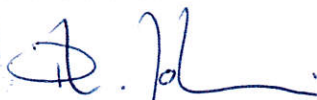
Au vu des explications fournies ci-dessus, et sous réserve des précisions sur les points mentionnés le groupe UDC au Grand Conseil soutiendra le projet d'EMPL tel que présenté.

Réitérant ses remerciements de l'avoir associée à cette consultation, l'UDC Vaud vous prie de croire, Madame la Conseillère d'État, à l'assurance de sa considération.

Union démocratique du centre du Canton de Vaud



Kevin Grangier
Président du parti



Philippe Jobin, député
Président du groupe



Nicolas Fardel
Secrétaire général